

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURASSON
SEANCE DU 04 JUILLET 2025
N° 20250704-10

Nombres de Membres

En exercice : 11

Nombres de présents : 9

Date de convocation : 24/06/2025

Le quatre juillet deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq s'est réunie sous la présidence de Madame Céline GINIEIS.

Sont présents : ALINGRIN Brigitte, CAMBON Nicolas, CULIE Francis, GRACIA Julian, GINIEIS Céline, GUIRAUD Monique, GOLIEZ Xavier, SEBE Claude, TARU Laurie

Représentés : -

Excusés : - DELAIR Julie

Absents : CABANES Nadège

Secrétaire de séance : TARU Laurie

Objet : Aménagement horaires forte chaleur

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail, notamment les articles relatifs à la santé et à la sécurité au travail,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant les épisodes récurrents de fortes chaleurs durant la période estivale,

Considérant la nécessité de préserver la santé et la sécurité des agents techniques exposés à des conditions climatiques difficiles,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 02/07/2025,

Considérant l'organisation des services et la continuité du service public,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal qu'à compter de l'été 2025, les horaires de travail du service technique communal soient adaptés pendant les périodes identifiées comme de « fortes chaleurs » afin de préserver la santé et la sécurité des agents techniques.

La période de fortes chaleurs est définie comme la période allant du 01 juillet au 15 août de chaque année. Les horaires de travail seraient donc modifiés comme suit :

HORS PERIODE DE FORTES CHALEURS

														Contrat		
	6h/7h	7h00/8h	8h/9H	9H-10H	10H-11H	11H-12H	12H-13H	13H-14H	14H-15H	15H-16H	16H-17H	17H-18H	18H-19H	19H-20H	Total	Total
LUNDI															4H00	4H00
MARDI															4H00	4H00
MERCREDI															4H00	4H00
JEUDI															4H00	4H00
VENDREDI															4H00	4H00
															Total	20H

PERIODES DE FORTES CHALEURS JUSQU'AU 15/08/2025

														Contrat		
	6h/7h	7h00/8h	8h/9H	9H-10H	10H-11H	11H-12H	12H-13H	13H-14H	14H-15H	15H-16H	16H-17H	17H-18H	18H-19H	19H-20H	Total	Total
LUNDI															4H00	4H00
MARDI															4H00	4H00
MERCREDI															4H00	4H00
JEUDI															4H00	4H00
VENDREDI															4H00	4H00
															Total	20H

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'aménagement des horaires de travail du service technique de la commune pour les périodes de forte chaleur indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré ce jour, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Céline GINIEIS

